

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2024

Le présent rapport de gestion fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, par rapport à ceux du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2023. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 8 octobre 2024 et a été approuvé par le comité d'audit le 9 octobre 2024. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 31 août 2024 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2023.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 ») qui fait partie des Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (« \$ US »). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA^{MD}* » et de « *EGRIFTA SV^{MD}* » (tésamoréline injectable) réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo^{MD}* » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (le « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments. *EGRIFTA^{MD}* et *EGRIFTA SV^{MD}* sont des marques déposées de Theratechnologies et *Trogarzo^{MD}* est une marque déposée de Taimed Biologics, Inc. (« Taimed »), et nous pouvons l'utiliser aux termes d'une licence exclusive aux États-Unis et au Canada.

Informations prospectives

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs et des informations prospectives (collectivement, les « informations prospectives ») au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Ces informations prospectives sont fondées sur les opinions et les hypothèses de notre direction et sur les renseignements auxquels elle a accès à l'heure actuelle. Dans certains cas, des termes et expressions comme « peut », « pourra », « pourrait », « devrait », « s'attend », « planifie », « anticipe », « croit », « estime », « projette », « prévoit », « a l'intention », « continue », « potentiel » et d'autres termes et expressions semblables permettent de repérer des informations prospectives. Bien que nous estimions que les attentes reflétées dans ces informations prospectives

soient raisonnables, ces informations portent sur des événements futurs ou sur nos rendements futurs, et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, nos niveaux d'activité, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon marquée des résultats, des niveaux d'activité, du rendement ou des réalisations exprimés expressément ou implicitement dans ces informations prospectives. Ces dernières concernent, entre autres, ce qui suit : nos attentes à l'égard de la commercialisation d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}; notre capacité d'accroître les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et d'atteindre nos objectifs financiers révisés pour 2024; l'interruption de l'approvisionnement d'*EGRIFTA SV^{MD}*, la reprise de la fabrication d'un lot d'*EGRIFTA SV^{MD}*, l'échéancier associé au dépôt d'un PAS (au sens donné à ce terme ci-après) auprès de la FDA (sens donné à ce terme ci-après), l'échéancier d'examen d'un PAS par la FDA, la soumission à la FDA d'une nouvelle sBLA (au sens donné à ce terme ci-après) visant la formulation F8 (au sens donné à ce terme ci-après), la publication des résultats de la partie 3 de notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé et la conclusion d'une entente pour concéder sous licence les droits relatifs au sudocétaxel zendusortide.

Ces informations, qui indiquent notre point de vue actuel sur des événements futurs, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs présentés ou sous-entendus dans les informations prospectives. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des informations prospectives : i) nous respecterons nos prévisions révisées de revenus et du BAIIA ajusté; ii) nous gérerons les stocks de manière à éviter ou à limiter une pénurie d'*EGRIFTA SV^{MD}* pour les patients au début de 2025; iii) les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* ne seront pas touchées par le risque de pénurie du médicament et accéléreront en 2025; iv) nous contrôlerons nos dépenses comme prévu et aucun événement imprévu ne surviendra qui aurait pour effet d'augmenter nos dépenses en 2024; v) notre tiers fabricant mènera à terme ses mesures correctives d'ici la mi-octobre et tous les résultats des différents tests requis pour la reprise de la fabrication permettront à ce fabricant de reprendre ses activités afin de fabriquer un lot d'*EGRIFTA SV^{MD}* dans la semaine du 21 octobre 2024; vi) nous obtiendrons du fabricant toutes les informations nécessaires pour déposer un PAS dans les délais établis dans les présentes; vii) la FDA ne fera pas de commentaires sur notre PAS dans les délais prescrits et, le cas échéant, nous serons capables d'y répondre dans ces délais; viii) le lot d'*EGRIFTA SV^{MD}* qui sera fabriqué en octobre 2024 répondra aux spécifications permettant sa mise en marché; ix) la soumission à la FDA d'une nouvelle sBLA visant la formulation F8 aura lieu dans les délais annoncés, et la FDA approuvera cette sBLA; x) nous respecterons les modalités de la convention de crédit de Marathon (au sens donné à ce terme ci-après); xi) nous serons en mesure de dégager des résultats positifs de la partie 3 de notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé; xii) nous serons en mesure de concéder sous licence les droits relatifs au sudocétaxel zendusortide; xiii) aucun événement ne se produira qui nous empêchera de mettre à exécution les objectifs énoncés dans le présent rapport de gestion; et xiiii) la Société poursuivra son exploitation.

Les hypothèses qui sous-tendent les informations prospectives sont soumises à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : i) une pénurie d'EGRIFTA SV^{MD} à la mi-janvier 2025; ii) une diminution des ventes d'EGRIFTA SV^{MD} en 2025; iii) un retard de notre tiers fabricant dans la mise en œuvre et/ou l'achèvement des mesures correctives en vue de reprendre ses activités de fabrication, notamment la fabrication d'un lot d'EGRIFTA SV^{MD} en octobre 2024; iv) le nouveau lot d'EGRIFTA SV^{MD} ne répondra pas aux spécifications permettant sa mise en marché; v) un retard dans le dépôt d'un PAS par la Société; vi) la réception par la Société d'une lettre de refus de soumission de la FDA après le dépôt de son PAS ou la transmission par la FDA de demandes de renseignements pendant la période d'examen du PAS, entraînant un retard dans la mise en marché du lot nouvellement fabriqué d'EGRIFTA SV^{MD}; vii) un retard dans la soumission de la sBLA visant la formulation F8 et/ou le refus par la FDA d'approuver cette sBLA; viii) l'incapacité de la Société de respecter les engagements, les obligations et les différentes clauses de la convention de crédit de Marathon, ce qui pourrait entraîner un cas de défaut et provoquer une augmentation du taux d'intérêt sur son emprunt de 300 points de base et donner le droit à Marathon (défini ci-après) de rappeler le prêt et de saisir les actifs de la Société; ix) notre incapacité de concéder sous licence les droits relatifs au sudocétaxel zendusortide; et ix) le cas où des événements nous amèneraient à dépenser plus de fonds que prévu, ce qui pourrait donner lieu à un BAIIA ajusté négatif moins élevé que ce qui a été annoncé.

Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle sur formulaire 20-F datée du 21 février 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, dans les documents déposés de Theratechnologies, afin de connaître les risques liés à la Société. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

MESURE NON CONFORME AUX IFRS ET AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les renseignements présentés dans le présent rapport de gestion comprennent une mesure financière non conforme aux IFRS et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Le « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions, certains coûts de restructuration et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des

activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le « BAIIA ajusté » n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Un rapprochement quantitatif du « BAIIA ajusté » est présenté à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

Le calcul du « BAIIA ajusté » figurant dans le présent rapport de gestion diffère du calcul du BAIIA ajusté (le « BAIIA ajusté de Marathon ») aux termes de la convention de crédit conclue avec des membres du même groupe que Marathon en juillet 2022, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de crédit de Marathon »), aux fins de la conformité aux clauses prévues dans cette convention.

SURVOL DES ACTIVITÉS

Nous sommes une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies novatrices répondant à des besoins médicaux non comblés.

Notre stratégie commerciale vise à accroître les revenus grâce à la vente de nos actifs actuels et potentiels en Amérique du Nord et à développer un portefeuille de produits complémentaires, compatibles avec notre expertise en matière de développement de médicaments et notre savoir-faire en matière de commercialisation, et ce, tout en gérant rigoureusement nos dépenses afin de réaliser un BAIIA ajusté positif et un résultat net positif.

NOS MÉDICAMENTS

Nous avons actuellement deux produits approuvés : *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} aux États-Unis.

EGRIFTA SV^{MD} (tésamoréline pour injection) est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA^{MD}* qui avait initialement été approuvée par la FDA en novembre 2010 et lancée aux États-Unis en janvier 2011. *EGRIFTA SV^{MD}* a été approuvée par la FDA en novembre 2018, a été lancée en 2019 et a maintenant remplacé *EGRIFTA^{MD}* dans ce pays. *EGRIFTA SV^{MD}* est offert en formulation à fiole unique pouvant être gardée à température ambiante et possède une concentration plus élevée, ce qui permet d'administrer un volume réduit aux patients. *EGRIFTA SV^{MD}* est actuellement le seul médicament approuvé aux États-Unis et est indiqué pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients adultes infectés par le VIH atteints de lipodystrophie. Nous commercialisons ce produit aux États-Unis depuis le 1^{er} mai 2014.

Trogarzo^{MD} (ibalizumab-uiyk) injectable a été approuvé par la FDA en mars 2018 et, en association avec d'autres traitements antirétroviraux (« ARV »), est indiqué pour le traitement de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (« VIH-1 ») chez les adultes ayant reçu de nombreux traitements dont l'infection par le VIH-1 est multirésistante et qui ne répondent plus à leur traitement antirétroviral. Trogarzo^{MD} est

commercialisé aux États-Unis depuis avril 2018 et a été le premier traitement du VIH comportant un nouveau mode d'action à être approuvé depuis plus de 10 ans. Après une dose initiale de 2 000 mg, le traitement est administré toutes les deux semaines. Trogarzo^{MD} est un traitement ARV à action prolongée qui peut, en association avec d'autres ARV, rendre la charge virale indétectable chez les patients.

Le 3 octobre 2022, la FDA a approuvé le mode d'administration par injection intraveineuse (« IV ») directe sur une période de 30 secondes aux fins de la dose d'entretien de Trogarzo^{MD}. En décembre 2023, la FDA a approuvé le supplément d'autorisation préalable à l'étiquetage de l'entreprise pour y inclure l'administration par injection IV directe d'une dose de charge de 2 000 mg de Trogarzo^{MD}. L'injection intraveineuse directe est une méthode consistant à « pousser » le médicament non dilué dans la circulation sanguine à l'aide d'une seringue pour une administration plus rapide. Elle est conçue pour rendre l'administration de Trogarzo^{MD} plus facile et plus pratique pour les personnes vivant avec le VIH et leurs professionnels de la santé.

NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Theratechnologies s'est constitué un portefeuille prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés, notamment des médicaments innovants dans les domaines de l'oncologie et de la stéatohépatite non alcoolique. Dans le cadre de ses activités de recherche et de développement, la Société travaille également à la prolongation du cycle de vie de ses médicaments approuvés, soit *EGRIFTA SV*^{MD} and Trogarzo^{MD} pour le VIH.

Gestion du cycle de vie de la tésamoréline pour la lipodystrophie

Formulation F8

Le 25 septembre 2023, la Société a annoncé avoir déposé une sBLA auprès de la FDA en vue d'obtenir l'approbation d'une nouvelle formulation de la tésamoréline pour le traitement de la lipodystrophie (la « formulation F8 »). Le 23 janvier 2024, la Société a reçu une lettre de non-approbation (« CRL ») de la FDA. Les questions posées dans la lettre de non-approbation portent essentiellement sur la chimie, la fabrication et les contrôles concernant la microbiologie, les analyses, les impuretés et la stabilité du produit lyophilisé et du produit une fois reconstitué. En outre, la FDA a demandé des informations additionnelles pour comprendre l'impact potentiel de la formulation proposée sur le risque d'immunogénicité. La Société a tenu une rencontre de type A avec la FDA en mars 2024 pour discuter plus en détail du contenu de la lettre de non-approbation et a obtenu des informations importantes concernant le dossier.

À la date du présent rapport de gestion, Theratechnologies avait produit des réponses à toutes les questions de la FDA, sauf celle qui porte sur le processus de sertissage des fioles utilisées pour la formulation F8. Le fabricant contractuel de la Société fabriquera un lot de la formulation F8 en octobre 2024. Si les essais visant ce lot sont concluants, la Société sera en mesure de présenter le nouveau dossier de sBLA vers la fin de novembre 2024. La FDA a confirmé que l'étude du nouveau dossier durera quatre mois.

La formulation F8 est huit fois plus concentrée qu'*EGRIFTA*^{MD} et deux fois plus concentrée que la formulation F4 actuelle vendue sous le nom commercial *EGRIFTA SV*^{MD}. La Société prévoit de retirer *EGRIFTA SV*^{MD} du marché une fois que la

formulation F8 sera approuvée par la FDA, le cas échéant. La formulation F8 est offerte en formulation à fiole unique pouvant être gardée à température ambiante et possède une concentration plus élevée, ce qui permet d'administrer un volume moindre qu'*EGRIFTA SV^{MD}*. La formulation F8 a l'avantage distinct d'exiger une reconstitution unique par période de sept jours de traitement quotidien.

Sudocétaxel zendusortide

Essai clinique de phase 1

Après l'arrêt de l'essai clinique de phase 1 en décembre 2022, nous avons annoncé, le 2 juin 2023, l'approbation par la FDA de la modification de notre protocole de l'essai clinique de phase 1 portant sur le sudocétaxel zendusortide, à la suite d'un dépôt de la modification du protocole. La modification du protocole vise à préciser l'intervalle thérapeutique du sudocétaxel zendusortide et à prolonger sa durée de traitement. La modification du protocole comprend une modification de la fréquence d'administration, qui devient hebdomadaire, et un resserrement de la population de patientes dans le but de se concentrer sur celles atteintes d'un cancer sévère de l'ovaire de haut grade, y compris le cancer du péritoine ou des trompes de Fallope de haut grade, ou d'un cancer endométrioïde de haut grade, une population dans laquelle une efficacité préliminaire a été observée jusqu'à présent. La sélection des patients a également été affinée afin de mettre l'accent sur ceux ayant reçu moins de traitements antérieurs, dont au plus un échec d'un traitement par une taxane et un maximum de huit traitements anticancéreux antérieurs.

L'étude révisée est un modèle modifié de type 6 + 6 avec deux schémas posologiques différents qui se situent dans la plage d'efficacité déterminée pour le sudocétaxel zendusortide : 1,75 mg/kg administré chaque semaine les jours 1, 8 et 15 d'un cycle de 28 jours (comparable à 210 mg/m² toutes les 3 semaines) et 2,5 mg/kg selon le même horaire (comparable à 300 mg/m² toutes les 3 semaines). Quatre autres patientes pourraient être inscrites pour recevoir la dose la plus élevée, pour un total d'au plus 16 patientes au cours de la partie 3 de l'essai. La modification du protocole comprend également une option pour une phase d'expansion qui porterait sur des patients atteints de certains types de tumeurs difficiles à traiter chez lesquelles le sudocétaxel zendusortide a présenté une activité antitumorale.

Le 15 février 2024, la Société a annoncé qu'elle avait achevé le recrutement des six premières participantes à la partie 3 de son essai clinique de phase 1 sur l'utilisation du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé. Chaque patiente a reçu une dose de 1,75 mg/kg les jours 1, 8 et 15 d'un cycle de 28 jours. Le 21 mars 2024, nous avons annoncé que nous passons à la dose supérieure dans le cadre de la partie 3 de l'essai clinique de phase 1, c'est-à-dire que les six prochaines patientes recevront une dose de 2,5 mg/kg. Les centres d'étude ont maintenant recruté toutes les patientes pour la deuxième cohorte de l'essai clinique, et il reste une patiente dans l'essai avec cette dose plus élevée et étant évaluable pour l'analyse d'innocuité. Aucune toxicité limitant la dose (« TLD ») n'a été rapportée, y compris la neuropathie et les toxicités oculaires. Nous publierons les données finales sur la partie 3 de l'essai clinique de phase 1 lorsque toutes les patientes auront terminé l'essai.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (l'« exercice 2024 »), la Société a prévu d'affecter un montant de 4 800 000 \$ à l'essai clinique de phase 1 et à d'autres activités

de recherche et de développement liées à la plateforme de la Technologie SORT1+^{MC}. De ce montant, une tranche de 2 500 000 \$ sera affectée à l'essai clinique de phase 1, une tranche de 1 695 000 \$ sera affectée aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel, et la tranche restante (605 000 \$) sera affectée au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes. Au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2024, la Société a affecté 1 470 000 \$ à l'essai clinique de phase 1, 1 444 000 \$ aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel et 217 000 \$ au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes.

Le 22 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle réduirait progressivement ses activités de recherche préclinique en oncologie, tout en poursuivant son essai clinique de phase 1 en cours utilisant le sudocétaxel zendusortide pour traiter les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire avancé. La réduction progressive de ces activités de recherche s'harmonise avec la stratégie commerciale de la Société qui consiste à mettre l'accent sur ses activités commerciales et à générer un BAIIA ajusté positif et un résultat net positif. Par conséquent, pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, un montant de 486 000 \$ a été comptabilisé dans les charges au titre des indemnités de départ et d'autres dépenses. De plus, la Société a comptabilisé, pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, un montant de 766 000 \$ en amortissement accéléré des immobilisations corporelles dans les frais de recherche et de développement.

La Société communique actuellement avec des sociétés pharmaceutiques en vue de concéder sous licence les droits relatifs au sudocétaxel zendusortide et à sa plateforme de la Technologie SORT1+^{MC}.

Tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale

Le 10 septembre 2020, nous avons annoncé notre intention d'étudier la tésamoréline pour le traitement éventuel de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale au moyen de la formulation F8. En novembre 2020, nous avons déposé une demande de drogue nouvelle de recherche (au sens de *Investigational New Drug*) (« DNR ») auprès de la FDA pour un essai clinique de phase 3 évaluant la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique, et nous avons reçu une lettre autorisant le début de cet essai clinique de phase 3 (*Study May Proceed*) de la FDA en décembre 2020. La lettre recommandait à la Société de demander la tenue d'une rencontre pour discuter des questions et des commentaires figurant dans cette lettre afin de régler certains aspects de la conception proposée de l'essai et ainsi s'assurer qu'elle est conforme aux attentes de la FDA en ce qui concerne les essais sur la stéatohépatite non alcoolique. La Société a donné suite à la recommandation de la FDA et a demandé la tenue d'une rencontre avec l'agence.

En juillet 2021, à l'issue de nos discussions avec la FDA, nous avons annoncé que la conception définitive de l'essai clinique de phase 3 entraînerait des coûts plus élevés que ceux que nous avons estimés et que, par conséquent, nous examinons les options s'offrant à nous afin de mettre à exécution, de la manière la plus efficace qui soit, ce programme, y compris la recherche d'un éventuel partenaire.

À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas de lancer cet essai clinique, et au troisième trimestre de 2024, nous avons abandonné tous nos efforts en vue de trouver un partenaire pour mener l'essai clinique de phase 2 b/3.

Faits récents :

La Société a annoncé un risque d'interruption temporaire de l'approvisionnement d'EGRIFTA SV^{MD} au début de 2025

Le 17 septembre 2024, la Société a annoncé un risque d'interruption temporaire de l'approvisionnement d'EGRIFTA SV^{MD} au début de 2025, en raison d'une fermeture volontaire inattendue des installations du fabricant contractuel de la Société à la suite d'une inspection par la FDA et du délai d'examen de la FDA pour la reprise de la distribution du produit. Depuis, la Société a mis en œuvre des mesures pour gérer minutieusement les stocks d'EGRIFTA SV^{MD} afin de répondre à la demande des patients jusqu'à la mi-janvier 2025, et ces mesures entraîneront un manque à gagner lié à EGRIFTA SV^{MD} pour l'exercice 2024. Voir la rubrique « Prévisions révisées des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2024 » plus loin. Le fabricant met la dernière main à ses mesures correctives et a confirmé à la Société qu'il prévoit reprendre ses activités d'ici la mi-octobre. Compte tenu de ces délais, la fabrication d'un lot d'EGRIFTA SV^{MD} est prévue pour la semaine du 21 octobre 2024.

EMPLOI DU PRODUIT TIRÉ DES FINANCEMENTS RÉCENTS

Placement de janvier 2021

Le tableau suivant compare l'emploi du produit estimé tiré du placement d'unités réalisé en janvier 2021 et son emploi réel au 31 août 2024 :

<i>en millions</i>	Emploi du produit estimé	Emploi du produit réel	Écart
Essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique	30,5 \$	2,8 \$	(27,7) \$
Recherche et développement en oncologie	7,0 \$	11,6 \$	4,6 \$
Activités commerciales et de commercialisation	3,5 \$	–	(3,5) \$
Autres	1,5 \$	15,7 \$	14,2 \$
Produit net	42,5 \$	30,1 \$	(12,4) \$

Au 31 août 2024, un montant d'environ 2 828 000 \$ avait été utilisé dans le cadre de l'essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique. Le montant engagé dans le cadre ce programme jusqu'à ce jour a permis à la Société de favoriser les négociations entourant la conception de l'essai clinique de phase 2 b/3. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer les montants nécessaires à la finalisation de l'essai clinique de phase 2 b/3 avec la FDA, étant donné que nous avons décidé de ne pas répondre aux dernières questions reçues en février 2022 afin de les aborder avec tout partenaire que nous pourrions trouver en vue d'optimiser la conception, si nous jugeons qu'il est pertinent de le faire. La Société estime que les coûts du recrutement et du dosage des 350 premiers patients seraient d'environ 50 000 000 \$. Sous réserve de la qualité des données obtenues dans le cadre du traitement des 350 premiers patients, la Société estime qu'un montant supérieur à 100 000 000 \$ sera nécessaire pour terminer l'essai clinique de

phase 2 b/3 et de phase 3. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous ne prévoyons pas lancer cet essai, et au troisième trimestre de 2024, nous avons abandonné tous les efforts visant à trouver un partenaire pour mener l'essai clinique de phase 2 b/3.

Au 31 août 2024, un montant d'environ 11 571 000 \$ avait été utilisé dans le cadre des activités de recherche et de développement en oncologie. Pour l'exercice 2024, la Société a prévu d'affecter un montant de 4 800 000 \$ à l'essai clinique de phase 1 visant à évaluer le sudocétaxel zendusortide et à d'autres activités de recherche et de développement liées à la plateforme de la Technologie SORT1+^{MC}. De ce montant, une tranche de 2 500 000 \$ sera affectée à l'essai clinique de phase 1, une tranche de 1 695 000 \$ sera affectée aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel, et la tranche restante (605 000 \$) sera affectée au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes.

Au cours du troisième trimestre clos le 31 août 2024, la Société a affecté 493 000 \$ à l'essai clinique de phase 1, 78 000 \$ aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel et 60 000 \$ au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes.

Enfin, la Société n'a mis en œuvre aucune nouvelle initiative en ce qui concerne les activités commerciales et de commercialisation, de sorte que les fonds qui étaient destinés à cet emploi ont été versés à son fonds de roulement. L'écart entre le montant affecté et le montant utilisé au 31 août 2024 représente les fonds détenus en trésorerie en attendant leur affectation prévue au fur et à mesure que les coûts seront engagés.

Placement d'octobre 2023

Le tableau suivant compare l'emploi du produit estimé tiré du placement d'unités réalisé en octobre 2023 et son emploi réel au 31 août 2024 :

<i>en millions</i>	Emploi du produit estimé	Emploi du produit réel	Écart
Financement du fonds de roulement	19,1 \$	–	(19,1) \$
Frais généraux et administratifs	2,0 \$	–	(2,0) \$
Dépenses de commercialisation	2,0 \$	–	(2,0) \$
Produit net	23,1 \$	–	(23,1) \$

Au 31 août 2024, la Société n'avait pas utilisé le produit du placement d'octobre 2023.

À l'heure actuelle, la Société a une déclaration d'inscription préalable sur formulaire F-3 en vigueur auprès de la Securities and Exchange Commission, par suite de son annonce faite le 21 décembre 2023. Cependant, dans le cadre de son dépôt, la Société a décidé de renoncer au dépôt de son prospectus préalable de base simplifié définitif auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Comme nous l'avons déjà communiqué, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires, la déclaration d'inscription préalable permettra à la Société d'offrir, aux États-Unis, des actions

ordinaires, des actions privilégiées, des reçus de souscription, des bons de souscription, des titres de créance et des unités d'un montant total pouvant aller jusqu'à 100 000 000 \$, à l'occasion, au cours d'une période de 25 mois.

PRÉVISIONS RÉVISÉES DES REVENUS ET DU BAIIA AJUSTÉ POUR L'EXERCICE 2024

Nous révisons nos prévisions de revenus pour l'exercice 2024, qui devraient se situer dans une fourchette allant de 83 millions de dollars à 85 millions de dollars, plutôt que de 87 millions de dollars à 90 millions de dollars. Par la même occasion, nous révisons à la hausse nos prévisions à l'égard du BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, qui devrait se situer entre 17 millions de dollars et 19 millions de dollars, plutôt qu'entre 13 millions de dollars et 15 millions de dollars, pour l'exercice 2024. Cette augmentation est appuyée par l'importance que nous continuons d'accorder au contrôle des dépenses, comme en témoigne l'excellente performance des trois premiers trimestres de l'exercice 2024. Les prévisions révisées des revenus tiennent compte du manque à gagner attribuable à l'éventuelle contrainte d'approvisionnement d'*EGRIFTA SV^{MD}* à la fin novembre et de la tendance des ventes de Trogarzo^{MD} depuis le début de l'exercice.

RÉSULTATS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024

Sommaire des revenus du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2024

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 août		Variation (en %)	Périodes de neuf mois closes les 31 août		Variation (en %)
	2024	2023		2024	2023	
Ventes nettes d' <i>EGRIFTA SV^{MD}</i>	16 687	13 183	26,6 %	42 473	36 747	15,6 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	5 913	7 672	(22,9)%	18 391	21 565	(14,7)%
Revenus	22 600	20 855	8,4 %	60 864	58 312	4,4 %

Revenus

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, les revenus consolidés se sont établis à 22 600 000 \$ et à 60 864 000 \$, comparativement à 20 855 000 \$ et à 58 312 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2023, soit une hausse de 8,4 % d'un exercice à l'autre pour le troisième trimestre et de 4,2 % pour les neuf premiers mois de l'exercice considéré.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les ventes nettes d'*EGRIFTA SV^{MD}* se sont élevées à 16 687 000 \$, contre 13 183 000 \$ au troisième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 26,6 % d'un exercice à l'autre. L'accroissement des ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique essentiellement par la forte demande unitaire pour le produit, ainsi que par un prix de vente net plus élevé qu'à l'exercice précédent. Les ventes nettes pour la période de neuf mois close le 31 août 2024

se sont établies à 42 473 000 \$, comparativement à 36 747 000 \$ pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une croissance de 15,6 %.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 5 913 000 \$, contre 7 672 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2023, soit une baisse de 22,9 % d'un exercice à l'autre. Le recul des ventes de Trogarzo^{MD} est principalement lié à la diminution des ventes unitaires attribuable aux pressions concurrentielles dans le segment de marché des infections au VIH-1 multirésistantes aux médicaments, où Trogarzo représente toujours une part importante de l'arsenal de traitement, bien que sa part de marché ait régressé au profit des chefs de file du marché dans ce segment.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont élevées à 18 391 000 \$, contre 21 565 000 \$ pour la même période de 2023.

Coût des ventes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, le coût des ventes s'est établi à 4 521 000 \$ et à 14 352 000 \$, comparativement à 4 967 000 \$ et à 14 569 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Coût des ventes

	Trimestres clos les 31 août				Périodes de neuf mois closes les 31 août			
	2024		2023		2024		2023	
	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus
<i>EGRIFTA SV^{MD}</i>	1 465	8,8 %	1 059	8,0 %	4 901	11,5 %	3 285	8,9 %
Trogarzo ^{MD}	3 056	51,7 %	3 908	50,9 %	9 451	51,4 %	11 284	52,3 %
Total	4 521	20,0 %	4 967	23,8 %	14 352	23,6 %	14 569	25,0 %

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, le coût des ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* reflète l'incidence négative d'une provision au titre des stocks de 1 088 000 \$ (170 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023) liée à la fabrication d'un lot de formulation F8 de la tésamoréline, puisque la formulation F8 n'a pas encore été approuvée par la FDA à des fins de commercialisation. Aucune provision comparable n'a été constituée pour le trimestre clos le 31 août 2024. Le coût des ventes de Trogarzo^{MD} est fixé par contrat à 52 % des ventes nettes, sous réserve d'ajustements périodiques pour les retours ou d'autres facteurs.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont respectivement chiffrés à 2 612 000 \$ et à 11 089 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, comparativement à 5 396 000 \$ et à 25 141 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Les frais de recherche et de développement pour la période de neuf mois close le 31 août 2024 tiennent compte de l'amortissement accéléré

(766 000 \$) au deuxième trimestre du matériel utilisé dans le cadre des activités de recherche préclinique en oncologie, par suite de la décision de cesser les activités de recherche et de développement peu avancées. Les frais de recherche et de développement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 ont également été réduits par la comptabilisation de crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables (650 000 \$).

Frais de recherche et de développement

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 août			Périodes de neuf mois closes les 31 août		
	2024	2023	Variation (en %)	2024	2023	Variation (en %)
<i>Oncologie</i>						
Recherche en laboratoire et personnel	78	436	-82 %	1 444*	1 424	1 %
Développement de produits pharmaceutiques	60	67	-10 %	217	4 410	-95 %
Essai clinique de phase I	493	204	142 %	1 470	1 806	-19 %
Projets médicaux et sensibilisation	187	785	-76 %	691	3 167	-78 %
Salaires, avantages et charges	1 201	2 142	-44 %	3 815	7 263	-47 %
Activités d'ordre réglementaire	367	366	–	1 174	1 164	–
Formulation IM de Trogarzo ^{MD}	–	115	-100 %	26	965	-97 %
Développement de la formulation de la tésamoréline	350	80	337 %	1 402	1 201	17 %
Études sur les facteurs humains – F8	5	534	-99 %	12	1 147	-99 %
Stylo injecteur	–	-	–	–	234	-100 %
Activités en Europe	53	117	-55 %	105	456	-77 %
Frais de déplacement, honoraires des consultants, brevets, options, autres	329	350	-6 %	973	1 824	-47 %
Coûts de restructuration	185	509	-64 %	521	509	2 %
Crédits d'impôt	(696)	(309)	125 %	(761)	(429)	77 %
Total	2 612	5 396	-52 %	11 089	25 141	-56 %

* Compte tenu de l'amortissement accéléré (766 000 \$) des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre du programme d'oncologie, par suite de la décision de cesser les activités de recherche et de développement liées à ce programme.

Les frais de recherche et de développement au deuxième trimestre de 2023 ont subi l'incidence défavorable d'une provision de 3 042 000 \$ liée à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide, qui pourrait expirer avant que nous soyons en mesure de l'utiliser dans notre programme clinique. Aucune provision de cette nature n'a été comptabilisée au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2024.

Frais de vente

Les frais de vente ont diminué pour se situer à 6 307 000 \$ et à 18 375 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, contre 6 728 000 \$ et 20 021 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution des frais de vente pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 est en grande partie attribuable à une gestion plus serrée des frais liés aux activités de commercialisation. Les dépenses se sont stabilisées au troisième trimestre de l'exercice 2024 par suite des mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours de l'exercice 2023.

Le poste « Frais de vente » comprend également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de *Trogarzo*^{MD}. Ainsi, nous avons inscrit une charge d'amortissement de 360 000 \$ et de 1 080 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, comparativement à 675 000 \$ et à 2 153 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 947 000 \$ et 9 793 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, en regard de 3 710 000 \$ et 11 878 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. La diminution des frais généraux et administratifs est en grande partie attribuable à la mise en œuvre des mesures de réduction des coûts annoncées au cours de l'exercice 2023.

BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté s'est établi à 7 239 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 et à 12 451 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, comparativement à 2 160 000 \$ et à (7 872 000)\$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAlIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Charges financières nettes

Des charges financières nettes de 2 366 000 \$ et de 6 674 000 \$, respectivement, ont été inscrites pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, contre 674 000 \$ et 7 557 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Les charges financières nettes du troisième trimestre de l'exercice 2024 comprennent des intérêts de 2 295 000 \$, comparativement à 2 244 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2023. Les charges financières nettes de la période de neuf mois close le 31 août

2024 comprennent des intérêts de 6 882 000 \$, comparativement à 5 902 000 \$ pour la période de neuf mois correspondante de l'exercice 2023. Les charges financières nettes de la période de neuf mois close le 31 août 2023 ont également subi l'incidence de la perte sur la modification de la facilité d'emprunt de 2 650 000 \$ liée à l'émission des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») émis dans le cadre des modifications de la convention de crédit conclue avec des membres du même groupe que Marathon Asset Management (la « convention de crédit »).

Les charges financières nettes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024 comprennent également une charge de désactualisation de 366 000 \$ et 1 122 000 \$, respectivement, en regard de 500 000 \$ et de 1 642 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2023.

Impôt sur le résultat

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2024, les charges d'impôt sur le résultat se sont élevées à 756 000 \$ et à 984 000 \$, contre 126 000 \$ et 348 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 par rapport aux trimestres précédents est attribuable au bénéfice net plus élevé dégagé par nos activités d'exploitation. La Société a comptabilisé des crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables pour le trimestre clos le 31 août 2024 (650 000 \$) en réduction des frais de recherche et de développement, ce qui a largement compensé la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Bénéfice net (perte nette)

Du fait de la hausse des revenus et de la gestion rigoureuse des charges au cours du dernier exercice, le bénéfice net du troisième trimestre clos le 31 août 2024 s'est élevé à 3 091 000 \$, en regard d'une perte nette de 746 000 \$ en 2023. Pour les périodes de neuf mois closes les 31 août 2024 et 2023, la Société a inscrit des pertes nettes de 403 000 \$ et de 21 202 000 \$, respectivement.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Liquidité et continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier les événements ou situations indiquant l'existence d'une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la Société à honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 août 2024. Si la Société conclut que des événements ou situations indiquent l'existence d'une incertitude significative à l'égard de sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés par la direction pour atténuer ces événements ou situations permettront de lever l'incertitude significative.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, la Société a enregistré une perte nette de 403 000 \$ (perte nette de 21 202 000 \$ en 2023) et dégagé des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 2 606 000 \$ (flux de trésorerie négatifs de 1 572 000 \$ en 2023). Au 31 août 2024, la trésorerie s'élevait à 34 690 000 \$ et les placements obligataires et dans les fonds du marché monétaires totalisaient 4 169 000 \$.

La convention de crédit de Marathon de la Société (au sens donné à ce terme à la note 7 des états financiers intermédiaires) comporte diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter à la note 7 des états financiers intermédiaires). Au 31 août 2024, les principales clauses restrictives de la convention de crédit de Marathon étaient notamment les suivantes : i) le seuil minimum de liquidités de 17 500 000 \$; et ii) les cibles minimales fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon au cours des quatre derniers trimestres clos. Un manquement à une clause restrictive autorise le prêteur à exiger le remboursement immédiat de la facilité d'emprunt (au sens donné à ce terme à la note 7 des états financiers intermédiaires) et rend les actifs garantis disponibles au prêteur, lesquels comprennent la quasi-totalité de la trésorerie, des placements obligataires et des fonds du marché monétaire qui sont assujettis à des conventions de contrôle. Bien que le prêteur ait accordé une dispense ou apporté des modifications à la convention pour des manquements aux clauses restrictives par le passé, rien ne garantit qu'il acceptera d'accorder une dispense ou d'apporter des modifications pour des manquements futurs aux clauses restrictives, le cas échéant. À l'heure actuelle, aucune autre source de financement n'a été consentie à la Société.

Le 17 septembre 2024, la Société a annoncé un risque d'interruption temporaire de l'approvisionnement d'*EGRIFTA SV^{MD}* au début de 2025, en raison d'une fermeture volontaire inattendue des installations de son fabricant contractuel à la suite d'une inspection par la FDA des États-Unis et du délai d'examen de la FDA pour la reprise de la distribution du produit. Le fabricant met la dernière main à ses mesures correctives et a confirmé à la Société qu'il prévoit reprendre ses activités d'ici la mi-octobre. Compte tenu de ces délais, la fabrication d'un lot d'*EGRIFTA SV^{MD}* est prévue pour la semaine du 21 octobre 2024. Afin de reprendre la distribution d'*EGRIFTA SV^{MD}*, la FDA a demandé à la Société de déposer un supplément d'approbation préalable (Prior Approval Supplement (« PAS »)) décrivant les modifications apportées par son fabricant. La Société s'attend à déposer un PAS au début de novembre 2024. D'ordinaire, un PAS fait l'objet d'un examen par la FDA dans les quatre mois suivant sa réception.

L'évaluation de la capacité de la Société à générer des produits tirés de la vente d'*EGRIFTA SV^{MD}* et à atteindre les cibles fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 août 2024 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire de la reprise de la fabrication et de la distribution d'*EGRIFTA SV^{MD}* avant la fin du premier trimestre de l'exercice 2025, reprise qui dépend de la mise en marché du nouveau lot d'*EGRIFTA SV^{MD}* et nécessite aussi que la gestion des charges demeure conforme aux conditions liées à la convention de crédit de Marathon. La Société serait tenue d'obtenir le soutien du prêteur (y compris les dispenses et modifications éventuelles, au besoin) en cas de manquement aux clauses restrictives de la convention de crédit de Marathon. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être en situation de défaut à l'égard de la convention de crédit de Marathon, être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations et de chercher à mobiliser d'autres sources de financement ou de vendre ou liquider ses actifs. Une partie des plans de la direction échappent à son contrôle, par exemple le moment de la reprise de la distribution qui nécessite l'approbation de la FDA. C'est pourquoi il pourrait y avoir des cas où une combinaison d'événements

ou de situations pourraient soulever une incertitude significative et jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des états financiers consolidés intermédiaires. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du troisième trimestre de l'exercice 2024, la trésorerie se chiffrait à 34 690 000 \$ et les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 4 169 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations d'organismes gouvernementaux et municipaux, et des fonds du marché monétaire.

Pour le trimestre clos le 31 août 2024, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation se sont élevées à 4 060 000 \$, ce qui constitue une amélioration de 5 330 000 \$ par rapport à des sorties nettes de trésorerie de 1 270 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 544 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 6 599 000 \$ en 2023). Ces variations comprennent l'incidence favorable d'une diminution des débiteurs (2 539 000 \$) et d'une baisse des frais payés d'avance et des acomptes (511 000 \$). Elles tiennent également compte de l'incidence défavorable d'une baisse des créditeurs (2 329 000 \$) et d'une augmentation des stocks (455 000 \$).

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 1 868 000 \$, en raison essentiellement du versement du premier des 36 paiements mensuels (1 683 000 \$) au titre de l'amortissement du prêt de Marathon, tandis que les activités d'investissement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 779 000 \$ attribuables à la vente d'obligations et de fonds du marché monétaire. Pour la période de neuf mois close le 31 août 2024, les activités d'investissement comprennent aussi les sorties de trésorerie affectées au versement du deuxième paiement d'étape à TaiMed Biologics par suite de l'approbation de la méthode d'administration par injection IV directe de Trogarzo^{MD} (1 500 000 \$).

Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2024			2023				2022
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Revenus	22 600	22 017	16 247	23 452	20 855	17 549	19 908	21 421
Charges d'exploitation								
Coût des ventes								
Coût des produits vendus	4 521	4 547	5 284	5 066	4 967	4 909	4 693	5 909
Frais de recherche et de développement	2 612	4 725	3 752	5 229	5 396	10 389	9 356	9 455
Frais de vente	6 307	6 367	5 701	6 748	6 728	6 479	6 814	7 809
Frais généraux et administratifs	2 947	3 090	3 756	3 739	3 710	3 716	4 452	3 956
Total des charges d'exploitation	16 387	18 729	18 493	20 782	20 801	25 493	25 315	27 129
Charges financières nettes	(2 366)	(2 183)	(2 125)	(5 005)	(674)	(1 943)	(4 940)	(2 078)
Charge d'impôt sur le résultat	(756)	(118)	(110)	(73)	(126)	(126)	(96)	(143)
Bénéfice net (perte nette)	3 091	987	(4 481)	(2 408)	(746)	(10 013)	(10 443)	(7 929)
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par action¹	0,06	0,02	(0,10)	(0,08)	(0,03)	(0,10)	(0,11)	(0,09)

¹ Les chiffres du quatrième trimestre de 2022 au deuxième trimestre de 2023 ont été retraités pour tenir compte du regroupement des actions à raison de 1 pour 4 réalisé le 31 juillet 2023.

Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments.

La hausse du coût des produits vendus au deuxième trimestre de 2023 s'explique essentiellement par une charge attribuable à la non-production de lots prévus d'*EGRIFTA*^{MD} qui ont été annulés en raison de la transition prévue à la formulation F8.

La hausse des frais de recherche et de développement au deuxième trimestre de 2023 est attribuable à une provision de 3 042 000 \$ visant du matériel lié au sudocétaxel zendusortide, qui pourrait expirer avant que nous soyons en mesure de l'utiliser dans notre programme clinique.

L'augmentation des frais de vente au deuxième trimestre de 2023 découle de l'amortissement accéléré des droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} sur le territoire européen à la suite de notre décision de cesser les activités de commercialisation sur ce territoire.

Modifications de normes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2023, et leur application anticipée est permise. Cependant, la Société n'a adopté aucune nouvelle norme ou norme modifiée de façon anticipée aux fins de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2023 pour obtenir une description de ces normes.

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme établit les nouvelles exigences clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ».
- Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini pour le résultat d'exploitation. Le bénéfice net des entités ne changera pas.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte.

La Société est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme, particulièrement en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat net de la Société, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. La Société évalue également l'incidence de la norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement classés dans la catégorie « autres ».

Données sur les actions en circulation

Au 8 octobre 2024, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 45 980 019. La Société avait aussi 5 000 000 de bons de souscription de Marathon émis et en circulation exerçables contre 1 250 000 actions ordinaires, 2 011 406 options attribuées aux termes de son régime d'options d'achat d'actions et 3 381 816 reçus de souscription échangeables.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2024.

Facteurs économiques et sectoriels

Au cours du trimestre clos le 31 août 2024, aucun facteur économique et sectoriel significatif n'a influé sur nos activités.

Contrôle interne

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période ouverte le 1^{er} juin 2024 et close le 31 août 2024 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 août		Périodes de neuf mois closes les 31 août	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net (perte nette)	3 091	(746)	(403)	(21 202)
Ajouter :				
Amortissement ¹	489	868	2 268	2 739
Charges financières nettes ²	2 366	674	6 674	7 557
Charge d'impôt sur le résultat	756	126	984	348
Rémunération fondée sur des actions	387	519	1 354	1 797
Provision au titre des stocks ³	–	–	1 088	170
Coûts de restructuration	150	719	486	719
BAIIA ajusté	7 239	2 160	12 451	(7 872)

¹ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

² Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et l'amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette et le profit sur la résiliation de bail.

³ Provision au titre des stocks dans l'attente de l'approbation de la commercialisation de la formulation F8.